

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 13 DECEMBRE 2023**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 30

Convocation du 5.12.2023  
Affichage du 5.12.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-au-Perche suite à la convocation du 5.12.2023, affichée le cinq décembre 2023.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme CHAMARET Stéphanie (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), M JUSZEZAK Jean-Claude (donne pouvoir à M HOULLE Pascal).

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur du LAC Jean-Vincent est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023.12.188**

**CONVENTION DE PARTENARIAT – OUVERTURE D'UNE PERMANENCE DE LA PASS AU SEIN DE L'ESPACE FRANCE SERVICES**

Rappel :

Le Président rappelle que faire face aux inégalités de santé qui touchent tout particulièrement les personnes les plus démunies constitue un enjeu majeur sur le territoire de la Communauté de communes des Hauts du Perche.

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) jouent un rôle fondamental dans l'accès aux soins des personnes en situation de précarité.

En effet, les PASS, services hospitaliers spécialisés dans la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de précarité, sont identifiées et reconnues comme des acteurs pivots, garants de l'accès aux soins de ce public vulnérable et sujet au renoncement aux soins. A l'interface de l'hôpital, de la médecine de ville et des dispositifs sociaux et médico-sociaux, elles ont vocation à faciliter l'accès des personnes démunies non seulement au système hospitalier mais aussi aux réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social.

Le Président rappelle que le réseau France Services poursuit 3 objectifs :

1. Une plus grande accessibilité des services au public
2. Une plus grande simplicité des démarches administratives
3. Une qualité de services renforcée et homogène à l'ensemble du réseau France Services.

Dans ce cadre, des bureaux de permanences sont mis à la disposition des partenaires nationaux mais aussi de partenaires locaux.

Afin de pallier aux inégalités de santé qui touchent le territoire, il est proposé de mettre en place au sein de l'espace France Services une permanence de la PASS de Mortagne-au-Perche à raison de deux fois par mois.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De valider le principe de l'ouverture d'une permanence de la PASS de Mortagne au sein de l'espace France Services de Longny,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat et tous les documents afférents à ce dossier.

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**

